Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h31
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_115-DE

13b

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT de l'AISNE
ARRONDISSEMENT de LAON
CANTON de CHAUNY
COMMUNE de CHAUNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du 29 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le 29 juin à 19 heures, les membres du conseil municipal de la Ville de CHAUNY, se sont réunis dans les salons de l'hôtel de ville sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23 juin 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : M. LIEVIN, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient présents :

Régis LAPERSONNE
Josiane GUFFROY
David TELATYNSKI
Sylvia AGATI
Yves VALLERAND
Catherine LEFEVRE
Mario LIRUSSI
Maryse GREHAN
Dominique IGNASZAK
Francis HEREDIA
Françoise LACAILLE
Catherine LETRILLARD
Monique LEFEVRE
Jean-Luc RENAUX
Sabine LEDOUX
Tewfik FERGUEN
Sophie MEURET
Nacéra ISSAAD
Sarah PIRAUX
Steve WATIER
Marie-Claude GOSSET
Alban DELFORGE
Karim CHAFI
Brigitte FIAN
José BEAURAIN
Fabrice GANTOIS

Mandat de procuration : M. EL BAIED à M. LAPERSONNE ; Mme CAURE à M. VALLERAND ; Mme NOE-LAVAUZELLE à Mme GUFFROY ; M. LECAREUX à Mme LEFEVRE ; M. RATEL à M. TELATYNSKI.
Absente : Mme OCTOBON.
Secrétaire de séance : Mme MEURET.

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. FOUCHER Fabrice, Directeur Général des Services
Mme LAVALLARD Sylvie, Directrice Générale Adjointe
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe
Mme FRANCOIS Isabelle, attachée territoriale

Membres présents..... .27
Absents ayant donné mandat de procuration..... .05
Absente..... 01
Votants..... 32

Réception au contrôle de légalité le 01/07/2021 à 11h31
Réference de l'AR : 002-210201604-20210629-d2021_115-DE

Délibération 2021-115

13 - AFFECTATION DU RESULTAT 2020
b) Activités annexes au service extérieur des pompes funèbres

Le compte administratif 2020 présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 2 499.99 €.

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un déficit de la section d'investissement de 218 520.45 €,

Vu l'état des dépenses engagées non mandatées après service fait au 31 décembre 2020 et des recettes restant à recevoir à la même date,

Considérant les besoins recensés pour l'exercice 2020,

Considérant que le budget de 2020 comportait, en prévision, un virement de la section de fonctionnement (ligne 023) à la section d'investissement (021) de 218 520.45 €,

Vu l'avis favorable de la commission des finances,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, un conseiller municipal ne prenant pas part au vote,
Décide l'affectation du résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation au financement de la section d'investissement : 2 499.99 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,
Chauny, le 1/7/2021
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Fabrice FOUCHER.

Pour extrait conforme,
Affiché le 6 juillet 2021
Le Maire,

VILLE DE CHAUNY (Aisne)

Emmanuel LIEVIN.